

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DU VILLAGE

Approuvé par la Municipalité
Chésérex, le
Syndique M. Locatelli Secrétaire
F. Charbaz-Lacôte

Soumis à l'enquête publique
du 05.09.2023 au 05.10.2023
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 29.07.2025 au 15.09.2025

Au nom de la Municipalité
Syndique M. Locatelli Secrétaire
F. Charbaz-Lacôte

Adopté par le Conseil communal
Chésérex, le
Président Secrétaire

Dossier n° 2206 Approuvé par le Département cantonal du
Canton de Vaud

Version du (Conseil communal) 16.09.2025 Lausanne, le
La Cheffe du Département

PLAREL SA LAUSANNE Entré en vigueur le

LEGENDE

GENERALITES

- Coordonnées géographiques moyennes 2'500'400 / 1'140'700
- Limite du territoire communal
- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan du village
- Parcelle radiée
- Parcelle nouvelle

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT A
- Contenu superposé : Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très de faible densité 15 LAT A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B
- Zone mixte 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT

MESURES DE CONSTRUCTION

- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions maintenue
- Limite des constructions radiée
- Limite des constructions des routes définie par l'article 36 de la LRou (à titre indicatif)

MESURES DE PROTECTION

- Région archéologique - n° d'identification
- Objets du patrimoine bâti - note 2 au recensement architectural
- Objets du patrimoine bâti - note 3 au recensement architectural
- Objets du patrimoine bâti - note 4 au recensement architectural
- Monuments culturels - objets classés Monument Historique / inscrit à l'inventaire cantonal

MESURES D'EQUIPEMENT

- Itinéraire de mobilité douce et de loisirs : parcours VTT

